

## Communiqué de presse

Wittelsheim le 11 octobre 2021

<u>Objet</u>: communiqué de presse suite à la demande du rapporteur public de la cour administrative d'appel de Nancy d'annuler l'arrêté préfectoral du 23 mars 2017 autorisant le stockage illimité des déchets.

Le collectif Destocamine se réjouit de la demande formulée par le rapporteur public auprès du président de la cour d'appel de Nancy, l'annulation de l'arrêté préfectoral de mars 2017 autorisant le confinement pour une durée illimitée de plus de 42000 tonnes de déchets toxiques.

Nous restons toutefois vigilants dans l'attente de la décision de la cour administrative d'appel qui se prononcera le 15 octobre prochain.

Les avocats des collectivités et associations (CEA, Grand Est, Wittenheim, Alsace Nature et CLCV 68) ont mis en avant tous les arguments que nous avançons depuis des décennies : pollution annoncée de la nappe phréatique, négligence de l'information des citoyens du bassin rhénan, faiblesse de l'évaluation de la toxicité de certains éléments chimiques comme l'antimoine...

Le collectif des associations et des syndicats continuera à se battre pour préserver la qualité de notre Eau et notre avenir à tous.

Collectif DESTOCAMINE, constitué d'associations et d'organisations suivantes : ACCES, AC Lang, Alsace Nature, BUND, CLCV, Collectif Citoyen Guebwiller, GAIA, Thur Ecologie Transport, CFDT, CFTC, CGT. Eau en Danger, Alternatiba Soultz